

LES TRANSFORMATIONS DES CHÂTEAUX PRÉCOCES EN PROVENCE AUTOUR DE L'AN MIL, HÉSITATIONS OU ADAPTATIONS ?

Les recherches archéologiques sur les châteaux précoces (x^e - xI^e siècles) du Moyen Âge provençal menées depuis plusieurs décennies à la suite des travaux de Michel Fixot ont permis de mettre au jour des établissements aux formes parfois inattendues. Outre des observations architecturales souvent originales, il est étonnant d'observer sur plusieurs sites des transformations radicales qui ont été opérées sur de courtes périodes. Sur trois des sites fouillés dans les Alpes-de-Haute-Provence (fig. 1), deux, voire trois, états complètement différents ont été relevés autour de l'an Mil sur à peine deux générations: une simple maison et un château élaboré. À chaque fois, le site a été volontairement arasé et reconstruit. Dans deux cas, La Moutte et Notre-Dame sur la commune d'Allemagne-en-Provence, les vestiges du premier état ont été ensevelis sous de très importants remblais sur lesquels

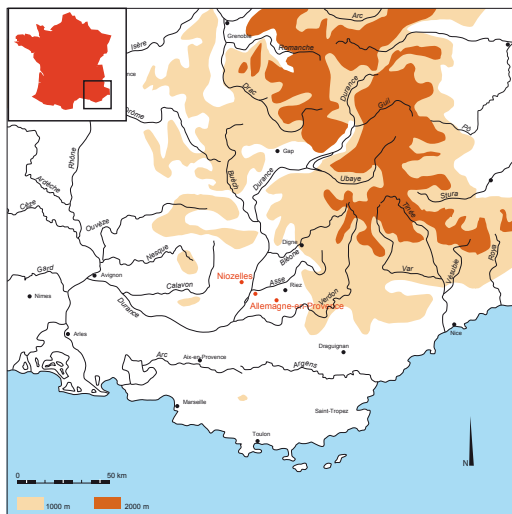


Fig.1 : Carte de situation

des installations plus modestes ont été érigées. Ces dernières constructions ont également fini par être enterrées au moment de leur abandon.

La nature même des constructions et le mobilier mis au jour incitent à des réflexions sur le statut des occupants. Quelles ont pu être les véritables raisons qui les ont poussés à réaliser d'énormes chantiers de remblaiement ? Les causes de ces mutations ne paraissent pas uniquement matérielles mais trahissent vraisemblablement des préoccupations « politiques ». Paradoxalement, l'archéologue soulève là des questions auxquelles l'historien serait mieux à même de répondre s'il disposait d'arguments autres qu'archéologiques...

LA TRANSFORMATION DES SITES

La Roca de Niozelles: de la maison au château.

Les fouilles menées dans les années 1990¹ sur la *Roca de Aldefred* à Niozelles (04) avaient permis de mettre au jour un *castrum* dont l'occupation a commencé dans le dernier quart du x^e siècle pour se terminer à la fin du premier tiers du xi^e siècle. Sur cette période assez courte, le site a connu deux états complètement différents. Dans un premier temps (état 1), une maison de 10,5 x 6,7 m dont les murs étaient construits de pierres assemblées à la terre occupait la moitié occidentale de la plateforme (fig. 2). La porte ouvrait au sud-est sur une petite cour où étaient réparties des installations domestiques: un petit appentis de plan trapézoïdal (2,8 x 2 m) au nord, face à la porte un grenier ou un gerbier sur quatre poteaux de 3,5 m de côtés et, au sud, un petit silo d'environ 1 m³. Aucune trace de protection périphérique n'a été mise en évidence. Le mobilier était assez rare, les objets ayant dû être récupérés avant démolition à l'exception d'une épingle de bronze qui témoigne tout de même d'un luxe relatif.

Peu avant l'an Mil, ces installations ont été arasées, la plateforme agrandie et le site transformé en véritable forteresse (état 2). C'est à ce moment que le mortier de chaux a été mis en œuvre pour ériger au centre de la plateforme le donjon de 9,25 x 6,5 m avec des murs larges de 1,7 m. Un rempart polygonal d'environ 22 m de diamètre protégeait le site. Les installations domestiques construites en bois, avec une base de pierre pour l'une d'entre elles, occupaient l'espace entre l'enceinte et la tour. Le mobilier du second état était très abondant. Outre les objets de la vie domestique, nous avons relevé trente-six fers de carreaux d'arbalète et une pointe de flèche (fig. 3). S'y ajoutent plusieurs fragments de flèches de trictrac en bois de cervidé ainsi qu'une stèle néolithique en réemploi pour servir de support à un jeu

1. Daniel MOUTON, *Mottes castrales de Provence, Les origines de la fortification privée au Moyen Âge, Documents d'Archéologie Française n° 102*, Paris, 2008.

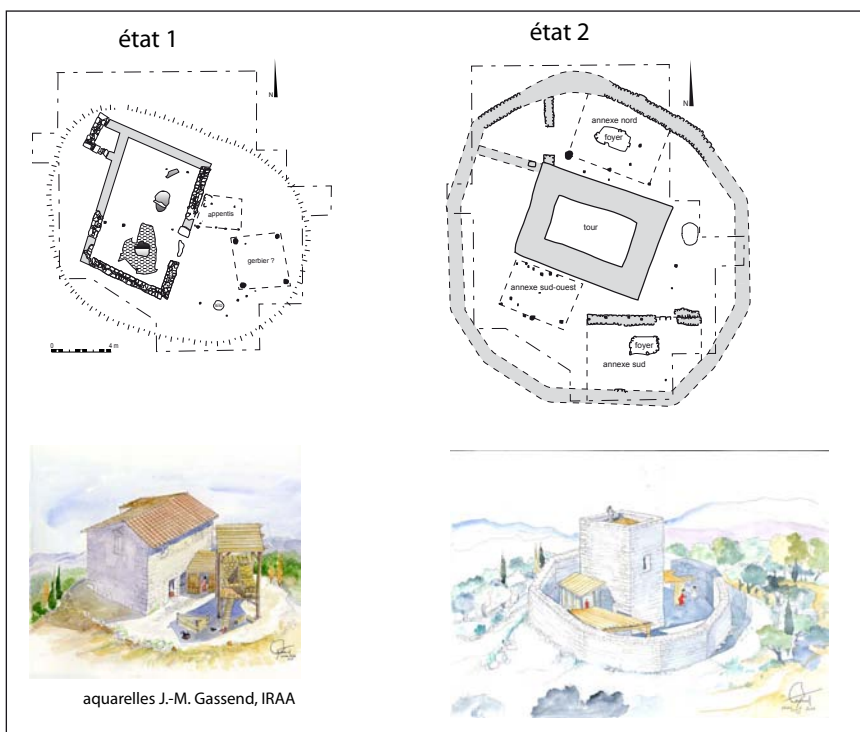
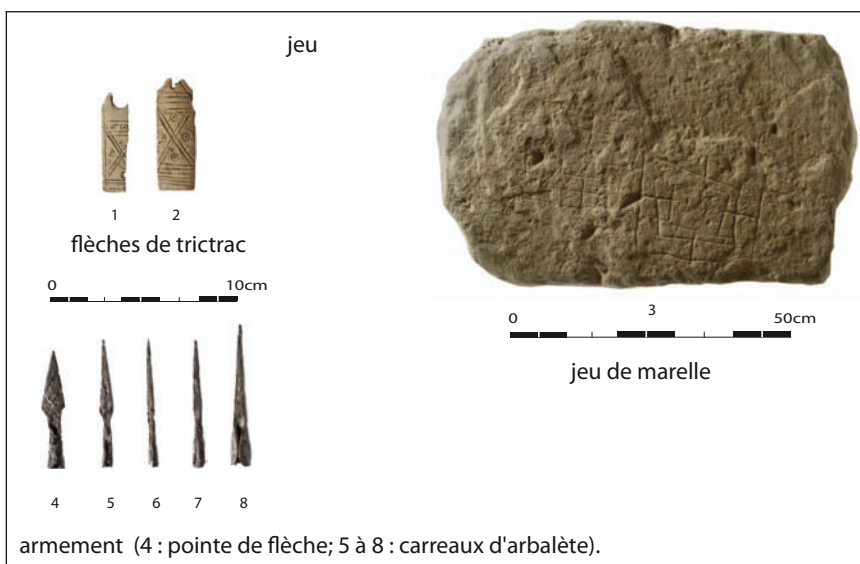


Fig. 2 : Niozelles (04), les deux états de *La Roca de Aldefred* (X^e-XI^e siècles)



armement (4 : pointe de flèche; 5 à 8 : carreaux d'arbalète).

Fig. 3 : Niozelles, *Roca*, mobilier (début XI^e s.).

de marelles. Il convient également de signaler quelques tessons d'une coupe glaçurée provenant de la région de Cordoue et qui était sans aucun doute tout à fait luxueuse. L'organisation des constructions de ce second état concorde avec le riche mobilier, l'armement et les activités ludiques pour témoigner de l'appartenance des occupants à une élite. D'ailleurs en 1031, dans une charte², Isnard de Niozelles donne aux moines de Saint-Victor toutes les terres situées immédiatement à l'est du site qui, d'ailleurs, sert de confront sous l'appellation *Roca de Aldefred*. Il n'est donc pas douteux que ce *castrum* appartenait à ce groupe familial de l'aristocratie locale implanté dans la vallée de la Durance jusqu'au-delà de Sisteron³.

La fouille a montré une transformation radicale du site selon une logique de militarisation assez aisée à comprendre. Le premier établissement présente des caractères plutôt agricoles si ce n'est le perchement et les dimensions imposantes de la maison qui devait trancher par rapport aux cabanes des paysans des alentours. L'effet démonstratif paraît déjà recherché. L'ensemble suivant, avec la réalisation d'une véritable forteresse, préfigure déjà le type de châteaux qui devint courant dans les périodes qui suivirent. Cette évolution, pourrait être considérée, en se permettant une manière de jugement de valeur, comme un progrès architectural et social des commanditaires; toutefois, les fouilles d'autres sites montrent une réalité nettement plus complexe.

La Moutte d'Allemagne-en-Provence : du château à la maison.

La commune d'Allemagne-en-Provence présente la particularité de conserver les traces de quatre sites médiévaux et d'un château plus récent (fig. 4). Deux d'entre eux ont déjà été fouillés et un troisième l'est actuellement.

Le *castrum* de La Moutte⁴ est passé d'un établissement aux structures très élaborées (état 1) à une assez modeste maison (état 2). Le premier (fig. 5) a été construit vers le début du dernier quart du x^e siècle. Au milieu de la plateforme subcirculaire d'environ 22 m de diamètre, le bâtiment maître était une tour rectangulaire de 5,75 x 4,80 m construite en bois, terre et galets. Au rez-de-chaussée, dans l'angle sud-ouest, un foyer aménagé de (1,15 x 1,10 m) avait sans doute une fonction de chauffage même si la présence de vaisselle suggère également des activités culinaires. Sur le même plan, plusieurs trous de poteaux témoignent de la présence d'un plancher sur poteaux que nous avons trouvé carbonisé sur le sol. Ce plancher prouve qu'il y avait au moins un étage, comme le démontre par ailleurs la présence d'une galerie d'accès

2. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Benjamin Guérard ed., Paris 1857, 2 vol. (651 p., 944p.), charte n° 684. Abrégé plus bas en CSV suivi du numéro de la charte.

3.D. MOUTON, *op. cit.*, p. 65

4. Daniel MOUTON dir., *Un castrum précoce du Moyen Âge provençal: La Moutte à Allemagne-en-Provence (04-France)*. Bibliothèque d'Archéologie Méditerranéenne et Africaine 19, Arles, 2015.

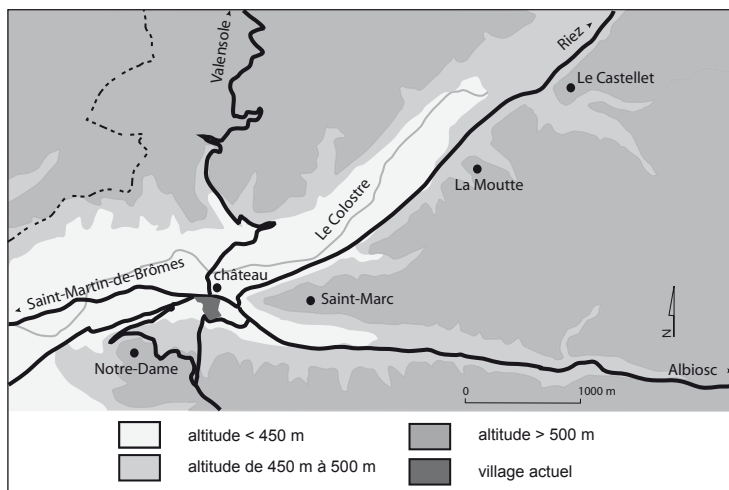


Fig. 4 : Allemagne-en-Provence, répartition des sites médiévaux

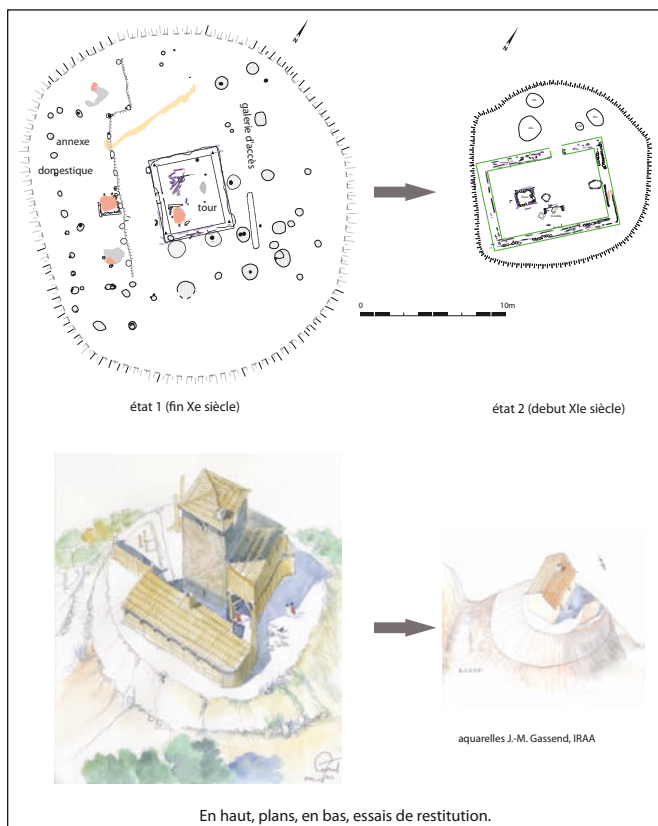


Fig. 5 : La Moutte (Allemagne-en-Provence), les deux états

extérieure sur poteaux. Celle-ci a été mise en évidence par la présence de quatorze trous de poteaux en deux alignements parallèles distants de 2,4 m qui, partant du point d'accès à la plateforme, dirigeaient le visiteur vers l'entrée de la tour en la contournant pour accéder à la façade sud-est. La construction sur poteaux a sans doute permis d'éviter de mettre en œuvre des dispositifs d'encorbellement nécessitant des techniques beaucoup plus élaborées et de ne pas ancrer des pièces en porte-à-faux dans des murs plus fragiles que s'ils avaient été en pierre. À l'ouest de cet ensemble principal un grand bâtiment de bois de 12 x 4,20 m abritait les activités domestiques autour d'un foyer aménagé de 1,50 x 1,35 m contre la paroi nord-est. Du bord de la plateforme à cet espace de travail, les passages répétés ont creusé un petit sentier qui montre que la galerie n'était utilisée que par les occupants de la tour. Ce groupe de bâtiments spacieux et architecturalement assez élaboré constitue sans aucun doute un établissement castral. En l'absence de texte, les objets mis au jour peuvent livrer des indices d'appartenance sociale des occupants. Bien que le site semble avoir été en partie nettoyé avant démolition certains artefacts recueillis n'ont pu qu'appartenir à une élite. C'est notamment le cas du cordier d'un instrument de musique à trois cordes réalisé dans un merrain de cerf (fig. 6) et de deux pions de tric-trac de très belle facture bien que l'un d'entre eux soit lacunaire. La finesse de réalisation de ceux-ci et le matériau, os de cétacé, attestent de leur provenance extérieure et, par conséquent, d'un pouvoir d'achat suffisant pour accéder à des objets sans doute luxueux pour l'époque. Ces activités de divertissements quelque peu savants ne pouvaient être qu'une pratique d'élite⁵

Vers l'extrême fin du x^e siècle, le site a été l'objet d'une refonte complète et intentionnelle. En effet, le grand édifice domestique n'a pas brûlé mais a été entièrement démonté, sans doute pour récupérer le bois pour les nouvelles constructions. Un des poteaux, situé à l'ouest du foyer, a été laissé en place puisque nous en avons trouvé le négatif à travers tout le remblai rapporté au-dessus. De même, un des poteaux de la galerie avait également été préservé car nous en avons observé l'empreinte contre l'extérieur du mur sud-est de la tour qui s'y est appuyé lors de son effondrement. Il est possible que ces deux poteaux aient été épargnés afin de servir de repères pour construire l'édifice postérieur exactement centré au-dessus de l'ancien comme nous l'avons constaté sans vraiment comprendre le mobile d'une telle intention topographique. L'édifice central construit en bois, terre et galets, a été démoli par le feu après qu'un remblai ait été apporté à son pourtour et rehaussé en plusieurs étapes. C'était sans doute la façon la plus simple de le faire disparaître puisque les murs contenaient une grande quantité de bois à tel point que l'incendie en brûlant les galets a produit de la chaux qui s'est solidifiée par la suite en conservant sur près de deux mètres de hauteur la base de la

5. Mathieu GRANDET et Jean-François GORET, *Échecs et trictrac. Fabrication et usages des jeux de table au Moyen Âge*. Catalogue de l'exposition présentée du 23 juin au 18 novembre 2012 au musée du château de Mayenne. Arles, 2012, 159 p.

tour effondrée sur elle-même. Ainsi, l'ensemble de l'état 1 s'est trouvé enseveli sous un remblai de terre et de galets d'environ deux mètres d'épaisseur. Le sol de cette plateforme dominait la vallée de plus de 60 m ; ce rehaussement de deux mètres n'y changeait pas grand-chose et n'avait certainement pas pour but de gagner de la hauteur dans une idée de prestige supplémentaire. En revanche, ces travaux donnent l'impression d'une volonté de faire complètement disparaître les vestiges antérieurs. Notons enfin que le relief étant tronconique, ce gain de hauteur a provoqué un rétrécissement de l'aire disponible qui est passée de 22 m à 12 m de diamètre.

Immédiatement après ces travaux de démolition, un nouvel établissement (état 2) a été mis en place sur cette plateforme réduite. En l'absence de niveau d'abandon, il apparaît que les deux séquences se suivirent sans discontinuité de temps. Pour ce second et dernier édifice, les structures et le mobilier permettent quelques déductions et des comparaisons avec l'état précédent.

Lors de cette phase d'occupation (état 2), qui a duré des environs de l'an Mil à la fin du premier quart du XI^e siècle, une simple maison (fig. 5) de 8,85 x 6,15 m a été construite avec les mêmes matériaux et les mêmes techniques que le bâtiment maître de l'état 1 : du bois, de la terre et des galets. C'est d'ailleurs le même procédé de construction que nous avons mis au jour à Notre-Dame, site distant de 3 500 m et contemporain de La Moutte. La porte ouvrait au tiers est de la façade nord-ouest, exposée au mistral mais ouverte vers le point d'accès à la plateforme. Le foyer, rectangulaire de 1,3 x 1,05 m, occupait le milieu de l'espace intérieur occidental, à l'opposé de la porte. Il était délimité au sol par une bordure de galets surmontée d'un cadre de bois. Vers la fin du premier quart du XI^e siècle, l'établissement a été entièrement détruit par un incendie de manière inopinée puisque tout le mobilier a été trouvé en place sur le sol intérieur. Si pour l'état 1 le feu a été un moyen de faire tomber la tour, l'incendie de l'état 2 était tout à fait inattendu puisque nous avons retrouvé, carbonisé au sol, un pâton de céréales qui, posé sur un coffre de chêne, était en train de lever au moment du sinistre. La majorité des objets relevés concerne des activités domestiques : poteries, mortier, coffre et pain. Une curette à débourrer les socs d'araïres montre que les occupants, certains d'entre eux tout au moins, avaient une activité agricole. La carbonisation des graines qui jonchaient le sol a d'ailleurs permis une intéressante étude carpologique⁶. Enfin, trois beaux éperons de cavalier (fig. 6) et une hache d'arme démontrent clairement la fonction militaire des habitants. Sept carreaux d'arbalète ont également été relevés mais aucun sur le sol : ils étaient éparpillés sur le site y compris dans les couches d'effondrement des murs, ce qui laisse penser que l'incendie résulte d'une attaque. Ces projectiles pouvaient appartenir à des assaillants ou aux occupants, voire aux deux.

6. Marie-Pierre RUAS, « Analyse carpologique », in Daniel MOUTON (dir.), *Un castrum précoce du Moyen Âge provençal : La Moutte à Allemagne-en-Provence (04-France)*. Bibliothèque d'Archéologie Méditerranéenne et Africaine 19, Arles, 2015, p. 67-110

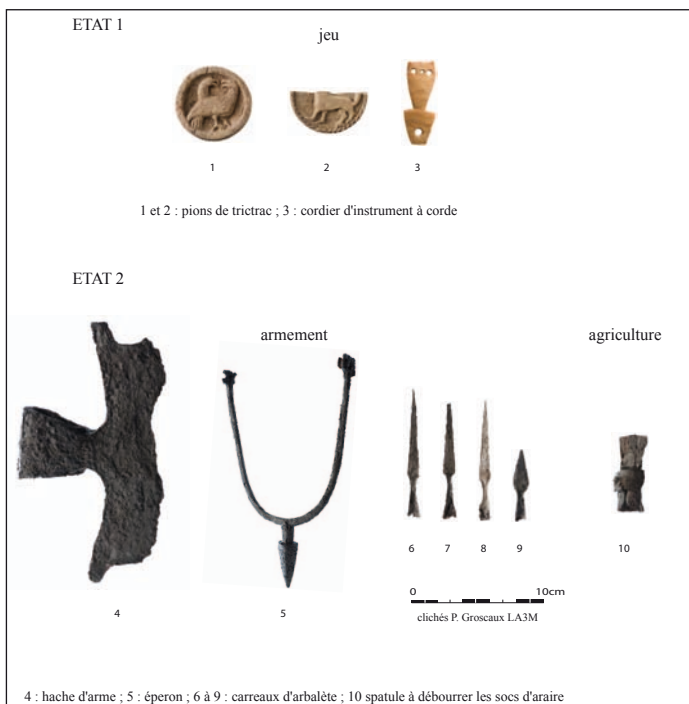


Fig. 6 : La Moutte (Allemagne-en-Provence), mobilier des états 1 et 2

Il est dès lors possible de tenter une comparaison entre les activités des deux phases. Pour cela, nous nous heurtons d'emblée à une difficulté. Nous pouvons considérer que nous disposons de l'essentiel du mobilier de l'état 2 bien que, si attaque il y eut, les occupants sortirent peut-être avec des armes que nous n'avons pas retrouvées. En revanche, ce n'est pas le cas pour la séquence précédente puisqu'une bonne partie du mobilier a dû être enlevée avant démontage des constructions pour servir à nouveau. Il est tout à fait possible, par exemple, que le mortier fût déjà sur place au x^e siècle. Il en va de même pour le coffre sur lequel nous avons pu observer une dissymétrie dans les assemblages de deux pieds et l'emplacement anormal d'une cheville qui montrent que le meuble a fait l'objet d'une réparation; sa durée d'utilisation a donc dû être assez longue. Ces réserves étant faites, la première observation qui s'impose est la présence du jeu de trictrac et d'un instrument de musique dans la première séquence d'occupation alors que nous n'avons trouvé dans la période suivante aucun élément d'activité ludique ni artistique. Ainsi, nous avons la preuve que les occupants de l'établissement le plus ancien appartenaient à une élite, vraisemblablement à l'aristocratie locale. Les équipements militaires dans la maison de la période suivante témoignent également d'une classe privilégiée qui ne peut être mise en doute du fait de la présence d'un instrument aratoire; il est très vraisemblable que les soldats produisaient eux-

mêmes une partie de leur subsistance. Ces observations peuvent être mises en parallèle avec l'évolution des constructions. Le premier état a révélé une architecture assez élaborée avec une tour centrale et sa galerie d'accès sur poteaux ainsi qu'un vaste édifice domestique de bois. Cet ensemble a laissé place à une construction beaucoup plus modeste qui, toutefois, avec une hauteur de murs de 3,4 m devait être nettement plus imposante que la cabane d'un paysan, d'autant plus que le mode de construction à pans de bois était le même dans l'un et l'autre cas. Tout ceci suggère qu'entre les deux périodes la fonction et le statut social des occupants ont changé : un groupe privilégié, sans doute aristocratique, aurait laissé place à une élite militaire plus modeste. La durée totale de l'occupation n'a pas dépassé une quarantaine d'années, à peine plus d'une génération, durant lesquelles ces transformations radicales ont été mises en œuvre. Nous pourrions nous trouver en présence d'un cas atypique au sujet duquel il serait vain de rechercher des interprétations si ce type d'évolution n'avait été relevé lors des fouilles d'un autre site tout proche.

Notre-Dame à Allemagne-en-Provence : trois états successifs

Établi également sur la commune d'Allemagne-en-Provence (fig. 4), le site de Notre-Dame fait l'objet de fouilles programmées depuis 2013. Contrairement à La Moutte, plusieurs chartes nous donnent de précieuses indications qui vont pouvoir être confrontées aux données archéologiques. Les fouilles ne sont pas encore terminées mais plusieurs observations contribuent déjà à compléter de façon étonnante les questions soulevées par la fouille de La Moutte. Notre-Dame est le vocable de l'église, en ruine, encore présente en contrebas du tertre (fig. 7). Le château et son territoire sont mentionnés comme *castrum Archanzoscum*⁷ dès le milieu des années 990⁸ dans le cartulaire de Cluny. Dans ces chartes, le comte Guillaume intervint pour régler un litige de limite entre les territoires de Valensole et d'Archantiosc dans le cadre de donations faites par Pandulfe et Arbert, ancêtres des Pontevès, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Ce lignage aristocratique, paraît titulaire de ce *castrum* puisqu'il concéda à l'abbaye marseillaise, dans le premier tiers du XI^e siècle⁹, plusieurs terres et l'église Saint-Pierre située à proximité du site de Notre-Dame. Les Augier-Spada, détenteurs des châteaux de la vallée dans les siècles suivants, étaient issus de ce groupe familial¹⁰. L'église Sainte-Marie

7. Une communication sur ce sujet a été présentée par Daniel Mouton et Thierry Pécout sous le titre « Archantiosc, un castrum énigmatique ? », au colloque « Riez, une capitale en haute Provence entre Asse, Durance et Verdon », Digne/Riez sept. 2009 dont les actes sont toujours à paraître.

8. Auguste BERNARD, Alexandre BRUEL, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, Paris 1876 (Documents inédits sur l'histoire de France), chartes n° 1290 et 2268. Abrégé par la suite Cluny suivi du numéro de la charte.

9. CSV n° 624.

10. Thierry PÉCOUT, « Les Augier Spada, seigneurs de Riez aux XII^e et XIII^e siècles » in *Chroniques de Haute Provence*, 2009, n° 362, 129^e année, p. 5-26.

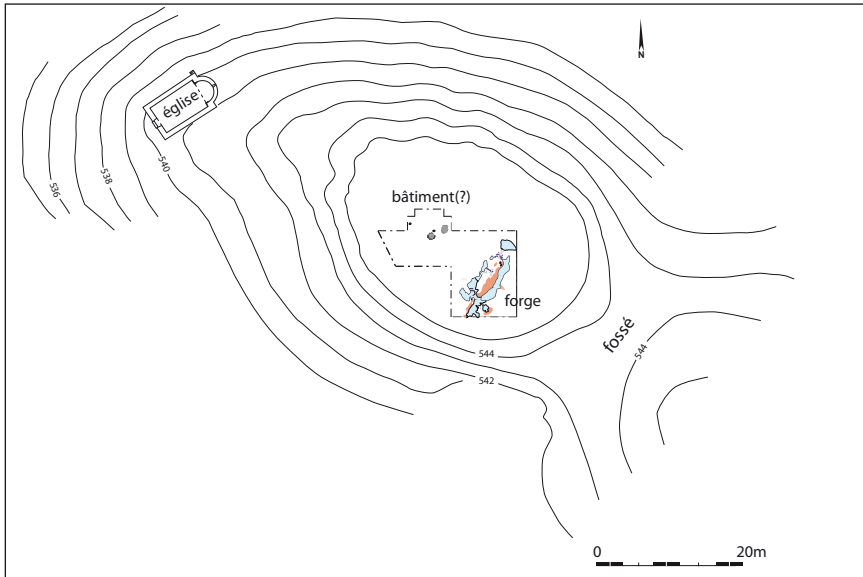


Fig. 7 : Notre-Dame (Allemagne-en-Provence) état 0 (fin x^e s. sauf l'église)

(actuellement Notre-Dame) n'apparaît dans les chartes qu'en 1098¹¹ dans une confirmation des possessions de Saint-Victor par l'évêque de Riez Augier, lui-même issu des Pontevès, qui évoque les églises du *castrum* et de la vallée d'*Archinzoscum*, avec les vocables de Sainte-Marie, Pierre, Jean et Martin. Il semble que le *castrum* de Saint-Martin se soit constitué au cours de la deuxième moitié du xi^e siècle. En 1042¹² les limites du territoire dépendant de l'église de Saint-Martin de *Brumce* laissent percevoir un démembrement du territoire de la vallée d'Archantiosc bien qu'une charte plus tardive, datable entre 1064 et 1079¹³ place encore cette église dans le territoire d'*Archincosco*.

Le *castrum* d'Archantiosc n'apparaît plus après 1098, il cesse donc d'être une référence territoriale. En revanche, l'église est toujours mentionnée et desservie en 1275 et 1276¹⁴. Il faut attendre le milieu du xiv^e siècle pour que le vocable de Sainte-Marie soit explicitement associé au nom de l'ancien *castrum* : Sainte-Marie *de Arquinssolis* dans le testament de Boniface de Castellane en 1350¹⁵.

11. CSV n° 697.

12. CSV n° 623

13. CSV n° 628

14. Compte de la décime pour les années 1275 et 1276 : *Archivio Segreto Vaticano, Cam. apost., Collectorie 15*, fol. 47 et 73, sous les appellations d'*ecclesia de Arquinssosco* et *ecclesia de Arquinsono*. Référence apportée par Thierry Pécout.

15. AD. AHP, 1 J 180 et *Inventaire général des papiers renfermés dans les archives du château de Grimaud*, Marseille, 1902, n° 1, p. 16. Référence apportée par Thierry Pécout.

Le site a été établi au cours du x^e siècle sur un relief s'avancant en bordure du plateau et barré par un fossé large d'environ 20 m (fig. 7). Le tertre présentait au début de la fouille un plan elliptique orienté N.O.-S.E. de 52 x 30 m à la base et 26 x 15 m au sommet. Au pied de la butte, l'église présente un plan rectangulaire orienté de 8,3 x 5,5 m avec une abside voûtée en cul-de-four. Elle n'est évidemment pas dans son état d'origine et une étude de ses élévations est en cours. Bien que, comme nous l'avons dit plus haut, elle ne soit mentionnée qu'à partir de la fin du xi^e siècle, il est probable que son premier état soit antérieur. La fouille le montrera peut-être.

Une première séquence d'occupation (état 0) a été mise en évidence encore trop partiellement pour que nous puissions nous faire une idée du plan. Pour l'instant, nous avons mis au jour au centre du tertre un sol d'occupation avec deux fosses circulaires qui sont sans doute des silos et deux trous de poteaux qui semblent indiquer une construction de bois qui n'a pas été détruite par un incendie mais a sans doute été démontée avant de passer à la phase suivante. Une datation radiocarbone sur un os trouvé sur ce sol place cette occupation autour de l'an Mil. Le mobilier relevé se limite à de la céramique et de la faune mais la surface fouillée est encore restreinte. À environ 7 m vers le sud, en bordure du fossé, une autre construction de la même phase d'occupation a été mise en évidence. Les murs de ce bâtiment d'environ 9 x 3 m étaient construits à l'aide de poteaux de bois espacés entre eux de 10 à 15 cm et recouverts d'un enduit d'argile. Il a été détruit par un incendie de sorte que la plaque d'argile du parement interne est tombée au sol et a brûlé en conservant une majorité des poteaux carbonisés et le négatif des autres. Le sol n'a pas encore été dégagé mais la présence de battitures porte à penser qu'il s'agit d'une forge.

Au centre de la plateforme, le sol d'occupation du premier édifice a été recouvert d'un remblai de terre et de galets d'une quarantaine de centimètres d'épaisseur sur lequel est venue s'implanter une nouvelle construction (état 1) au cours de la première moitié du xi^e siècle. Le plan est hexagonal (fig. 8) avec un diamètre de 7,3 m hors œuvre et des pans de 3,5 à 4 m de longueur pour des murs de 0,6 m de large. À l'exception du plan, le mode de construction est en tout point identique à ce que nous avons découvert pour les états 1 et 2 de La Moutte : constructions à pans de bois avec un remplissage de terre et de galets provenant des alentours. Au milieu de l'espace, deux gros poteaux distants entre eux de 1,15 m supportaient sans doute la charpente. Ils encadraient un foyer constitué d'une plaque d'argile d'environ 0,7 m de diamètre. D'autres poteaux soutenaient sans doute un plancher car ce bâtiment maître, que nous interprétons comme une tour, devait avoir au moins un étage. Les analyses chronologiques sont en cours mais les premières données placent le début de cette occupation au plus tard dans la première moitié du xi^e siècle. Habituellement, les bâtiments mis en évidence sur des sites analogues (La Moutte, la *Roca* de Niozelles) sont quadrangulaires ; le plan hexagonal demandait un savoir-faire particulier et la charpente était nécessairement



Fig. 8 : Notre-Dame (Allemagne-en-Provence), tour de l'état 1 et forge état 0

plus élaborée. Nous sommes en présence d'une volonté manifeste de paraître qui s'appuyait sans doute sur un modèle observé ailleurs. Le seul exemple analogue que nous ayons trouvé pour l'instant est la motte de Bouillon (XI^e-XIII^e siècles), en Belgique, dont la tour était de même plan avec des dimensions similaires¹⁶. Ce bâtiment de Notre-Dame n'a pas été détruit par le feu mais paraît avoir été démonté.

À cette architecture d'exception s'ajoute un riche mobilier avec plusieurs fragments de flèches d'un jeu de trictrac et plusieurs pièces d'échec dont un roi et une reine (fig. 9). Un assez grand nombre de ces objets a été fabriqué sur place comme en témoigne la présence de nombreux déchets de bois de cervidé marqués de traces de fabrication. Ces activités ludiques étaient le fait d'une élite aristocratique dont, on l'a dit, les textes nous précisent qu'il s'agissait des prédécesseurs des Pontevès lignage noble bien connu dont nous avons d'ailleurs trouvé le blason dans la fouille du Castellet (Allemagne-en-Provence) datable du XIV^e siècle.

16. Johnny DE MEULEMEESTER, Le château en guerre : quelques réalités archéologiques issues des fouilles dans l'espace belge, in *Château et guerre, Actes des Rencontres d'Archéologie et d'Histoire en Périgord, les 25, 26 et 27 septembre 1998*. Bordeaux, 2004, p. 57-65.

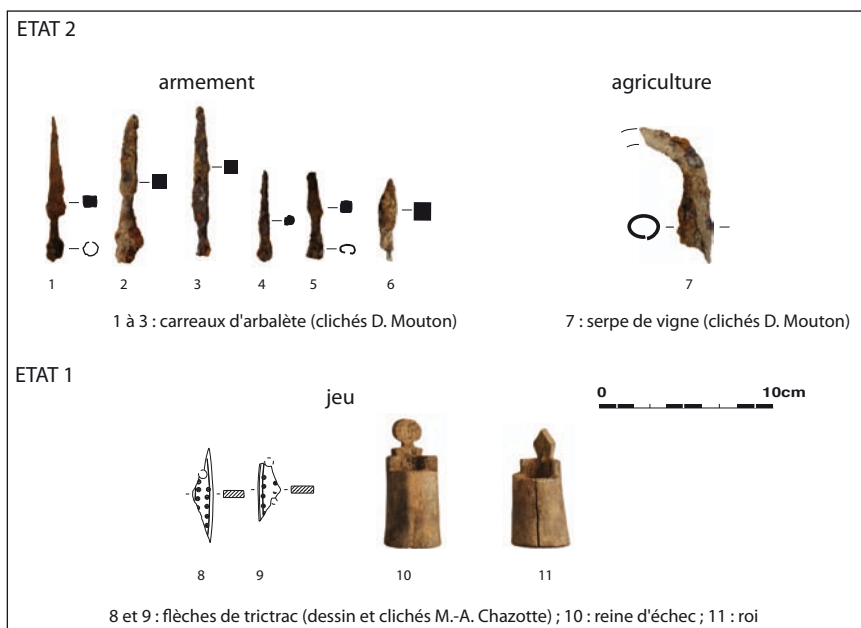


Fig. 9 : Notre-Dame (Allemagne-en-Provence), mobilier des état 1 et 2

Après arasement de la tour hexagonale, un remblai d'une trentaine de centimètres est venu niveler le terrain afin de mettre en place de nouvelles installations (état 2). Trois monnaies indiquent que cette phase n'a pas pu commencer avant le milieu du XI^e siècle et, d'après le mobilier céramique, s'est terminée au plus tard durant le troisième quart du XII^e siècle. Rappelons que, paradoxalement, les chartes semblaient indiquer que le *castrum* était abandonné dès la fin du XI^e siècle, preuve supplémentaire que la confrontation des textes et de la fouille est fructueuse quand elle est possible. L'organisation des constructions est complètement différente de celle des précédentes. Un ensemble de 25 trous de poteaux formant une enceinte de bois (fig. 10) en demi-cercle d'environ 11 m de diamètre abritait une maison de 5,2 x 3,3 m construite en bois et terre. Un incendie l'a détruite à la suite duquel la construction sommaire d'une cabane a été réalisée dans le secteur oriental de l'enceinte qui était alors en partie démantelée. Du point de vue architectural, les installations de l'état 2 sont nettement plus modestes, pour ne pas dire rudimentaires, que celles de la séquence précédente. Le mobilier est en revanche assez riche. La céramique est abondante et variée, avec un grand nombre de trompes d'appel. Les objets trouvés comptent cinq fers de carreaux et un noyau d'arbalète qui suggèrent une activité militaire qui n'est pas étonnante puisque le site a une organisation nettement défensive. À cela s'ajoutent des boucles d'habits et de harnachement et des outils. Parmi ceux-ci une serpe de

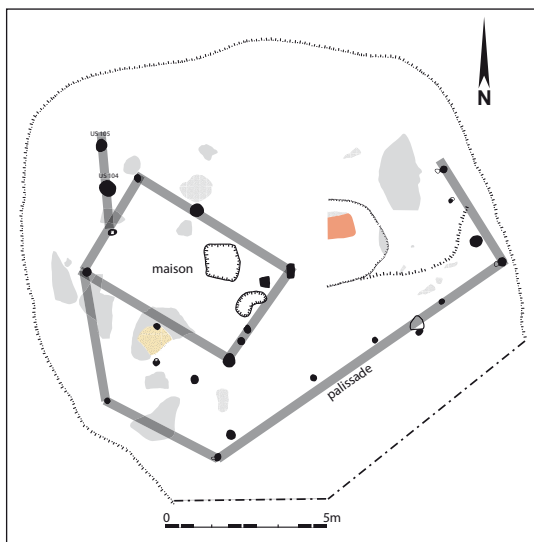


Fig. 10 : Etat 2, 2^e moitié XI^e-XIII^e s.

vigne n'est pas sans rappeler plusieurs chartes¹⁷ qui mentionnent cette culture dans la vallée au XI^e siècle. Une houe a également été relevée mais elle se trouvait dans le remblai intermédiaire entre les états 1 et 2; elle a sans doute servi aux travaux de terrassement. Plusieurs fragments de flèches de tricrac renvoient au jeu. Il faudra toutefois attendre la fin de la fouille de l'intégralité du sol de l'occupation 1 pour vérifier la possibilité de collages entre les objets des états 1 et 2. En effet, le grand nombre

de trous de poteaux creusés pour mettre en place la dernière occupation a pu provoquer des remontées de mobilier. Le roi et la reine du jeu d'échecs sont clairement associés au sol de la tour hexagonale. Quoi qu'il en soit, nous ne sommes pas en présence de simples paysans.

Il convient d'ajouter qu'un habitat a été mis au jour sur les pentes occidentales de Notre-Dame¹⁸. Les volumes fouillés ont révélé des affectations d'artisanat, d'habitation, de stockage et de circulation (fig. 11). Pour pouvoir s'établir dans la pente, le substrat était bûché verticalement afin d'obtenir une plateforme subhorizontale approximativement orientée nord-sud, le long de la courbe de niveau. Une terrasse de 4,50 m de large et 8 m de long a révélé trois rangées de trous de poteaux parallèles qui délimitent des espaces rectangulaires de dimensions très proches les unes des autres, avoisinant 2,50 m x 1,60 m environ. Il est probable que des zones couvertes ou semi-couvertes alternaient avec des espaces ouverts. Le mobilier issu de ce secteur de fouille est similaire à celui de la dernière occupation du *castrum*, ce qui place cette occupation entre la deuxième moitié du XI^e siècle et le troisième quart du XII^e siècle. Aucun indice ne permet de rattacher cet habitat aux deux premières phases d'occupation du *castrum* mais les fouilles de ces zones restent encore très partielles. Il ressort de ces sondages que l'habitat s'étend sur au moins un hectare. À l'heure actuelle, nous ne percevons encore pas s'il s'agit d'annexes de la résidence fortifiée ou d'un véritable village.

17. CSV n° 624, 627 et 629.

18. L'exploration de cet habitat est menée sous la direction de Mariacristina Varano, maître de conférences à l'université de Rouen.



Fig. 11 : Notre-Dame (Allemagne-en-Provence), habitat

Le parallèle architectural entre La Moutte et Notre-Dame est particulièrement net : dans l'un et l'autre cas, un ensemble riche et démonstratif a laissé place à des installations beaucoup plus modestes avec la présence de soldats.

ESSAIS D'INTERPRÉTATION

Le cas de la *Roca de Aldefred* à Niozelles se comprend assez aisément : une grande maison perchée à vocation encore agricole est remplacée par un établissement résolument militaire. L'un et l'autre ont pu constituer les résidences de petits aristocrates locaux, Isnard de Niozelles et ses fils, qui, s'étant enrichis, auraient été capables de mobiliser d'importants moyens et de faire sans doute appel à des constructeurs spécialisés pour faire ériger un donjon qui devait impressionner la population pour qui les seules constructions de pierre de grandes dimensions devaient être les églises. En revanche, les sites de La Moutte et de Notre-Dame à Allemagne-en-Provence ne satisfont pas à cette logique de « progrès ». Dans chaque cas, les constructions antérieures¹⁹ sont architecturalement beaucoup plus complexes et les activités plus « nobles ». À chaque fois s'observe un démontage plutôt qu'une destruction violente, même si le feu a servi à « déconstruire » la tour de La Moutte. Les établissements qui ont suivi sont nettement plus modestes, que ce soit la simple maison de La Moutte, qui n'est pas sans rappeler celle du premier état

19. Il est encore trop tôt pour inclure l'état 0 de Notre-Dame dans cette analyse, les données de la fouille étant encore beaucoup trop partielles.

de Niozelles, ou l'enceinte de Notre-Dame avec sa modeste maison de bois et terre. Les derniers occupants appartenaient encore à une élite mais paraissent plutôt être des soldats.

Pour tenter de comprendre, il faut peser toutes les possibilités. En l'absence de séquence d'abandon, il semble que ce soient les mêmes résidents, ou peut-être leurs enfants, qui occupaient les premières installations, puis les suivantes. Dans ce cas, ils auraient organisé leur propre inconfort et diminué les marques de leur prestige, ce qui est invraisemblable à moins que cet état de fait ne leur ait été imposé. Si cela avait été le cas, qui aurait pu être en position de les contraindre ? Ce pourrait être un personnage plus puissant mais alors il aurait agi de la même façon sur les deux sites ? Certes, nous avons vu le comte Guillaume trancher un litige entre Cluny et Saint-Victor dans les dernières décennies du x^e siècle au sujet de la limite entre le *castrum Archanzoscum* et les terres de Valensole qu'il occupait lui-même et qu'il restitua à Cluny à la fin de sa vie²⁰. Mais au moment de ce litige, les *castra* de La Moutte et Notre-Dame en étaient tout juste à leur début, leur transformation n'avait pas encore eu lieu. Or, les comtes de Provence ont dû attendre 1262²¹ pour que Charles I^{er} d'Anjou « réduise à sa main » les châteaux de la vallée en les prenant aux Castellane²². L'effet d'une mainmise extérieure dès le début du XI^e siècle aurait été, sauf à admettre l'existence de fiefs dont aucun texte ne fait mention, l'éviction des familles titulaires des *castra* mais ce ne fut pas le cas. En effet, les Castellane possédaient ces territoires depuis 1218 suite au mariage de Boniface V avec Agnès Spada, elle-même issue du lignage des Pontevès qui étaient titulaires, on l'a dit, dès la deuxième moitié du x^e siècle du *castrum Archanzoscum* et très certainement de La Moutte. Cette persistance du lignage des Pontevès et de leurs successeurs, les Augier-Spada, dans la vallée et même aux charges épiscopales de Riez²³ exclut d'emblée une autre hypothèse selon laquelle les passages des états 1 aux états 2 correspondraient à des changements de familles titulaires que ce soit par échange volontaire ou par usurpation. Ce sont d'ailleurs les Augier-Spada²⁴ qui érigèrent le château du Castellet à 1 100 m à l'est de La Moutte au tournant des XII^e-XIII^e siècles comme l'ont démontré les fouilles sur lesquelles nous avons mis au jour les blasons des Spada, des Castellane et des Pontevès.

20. Pour plus de précisions sur ces épisodes et les points de vue des historiens J.-P. Poly, D. Iognat-Prat et B.-H. Rosenwein on se reportera à D. Mouton 2008 p. 122.

21. Édouard BARATIER, *Histoire de la Provence*, Toulouse, éd. 1990, p. 171.

22. ABDR, B 1084, f^o 46 à 49.

23. T. PÉCOUT, « Noblesse provençale et pouvoir comtal », *Rives nord-méditerranéennes* [En ligne], 7 | 2001, mis en ligne le 22 juillet 2005, consulté le 15 mars 2016. URL : <http://rives.revues.org/79>

24. En 1226, Boniface de Castellane fit hommage au comte Raymond Béranget V pour, entre autres, les châteaux d'Allemagne et du Castellet, ABDR B 317.

Partant du fait que ce sont les mêmes familles qui demeurèrent et dont les membres devinrent de plus en plus influents, il reste une explication possible pour comprendre cette baisse apparente de la qualité des installations et du niveau social des occupants. Les résidents, nobles, qui occupaient la tour hexagonale du *castrum Archanzoscum* et celle de l'état 1 de La Moutte auraient quitté leur résidence pour vivre ailleurs, soit dans un autre château soit à Riez. Par exemple, le déplacement a pu se faire de La Moutte à Saint-Marc où nous supposons que le château et le village se situaient avant de descendre à l'emplacement du village actuel. Ceux de Notre-Dame ont pu se déplacer à Saint-Martin de Brômes ou du côté de Gréoux²⁵ ou à Riez également. En partant sans intention de revenir y résider, ils auraient pu vouloir marquer la permanence de leur pouvoir sur leur *castrum* en en confiant la garde à des *milités*. Il aurait alors été décidé d'installer ces derniers dans des édifices adaptés à leur rang afin de leur éviter des tentations d'usurpation si on les avait laissés occuper des établissements de prestige. Il est à noter que les configurations des deux sites dans leur dernier état sont assez différentes puisque nous n'avons pas trouvé de protection périphérique à La Moutte alors qu'une palissade protégeait Notre-Dame.

Michel Fixot²⁶ avait déjà signalé une telle situation de garde du *castrum* de Clermont, près d'Apt, par l'évêque Laugier d'Agoult au profit de trois neveux. C'est également l'hypothèse que nous avons proposée suite à la fouille du site de La Moutte à Valensole²⁷, le *castrum* du Bars, mentionné dans les chartes de Cluny au XI^e siècle. Une construction de 6,5 x 6,75 m, occupée dans le premier quart du XI^e siècle a livré un mobilier très pauvre si ce n'est la présence d'un fragment de mors de cheval en bronze. Ceci suggère que l'occupation était sans doute le fait de quelques soldats alors que nous savons que tout ce territoire appartenait au début du XI^e siècle à Eldebert et sa femme Stéphanie²⁸, frère d'Almerade, évêque de Riez et de Guérin « prince de Riez »²⁹. Ils ne résidaient certainement pas dans un lieu aussi pauvre et exigu. En revanche, la position à l'angle des vallées de la Durance et de l'Asse lui donnait une visibilité exceptionnelle jusqu'à Manosque et Ganagobie. Il était placé à l'extrémité ouest, à l'endroit le plus visible, d'un territoire de 16 km² dont nous connaissons les limites grâce au cartulaire de Cluny.

25. Sandrine CLAUDE, *Le château de Gréoux-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence) : une résidence seigneuriale du Moyen Âge à l'époque moderne*. Paris, 2000 (DAF 80), p. 148-149.

26. Michel FIXOT, « La construction des châteaux dans la campagne d'Apt et de Pelissane du XI^e au XIII^e siècle ». *Archéologie Médiévale III-IV (1973-1974)*, p. 261.

27. D. MOUTON, *Mottes castrales...* 2008, p. 72-73.

28. Cluny n° 2284

29. Barbara H. ROSENWEIN, « Les bienfaiteurs de Cluny en Provence (v. 940-v. 1050) », *Actes du Congrès International, Valensole 12-14 mai 1994*. Digne. Société scientifique et littéraire des Alpes-de-Haute-Provence, 1997, p. 135; Eliana MAGNANI SOARES-CHRISTEN, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu X^e-XI^e siècles*. Münster, 1999, *Vita regularis 10. Ordnungen und Deutungen religiösen Lebens im Mittelalter*, p. 67.

L'ENSEVELISSEMENT DES SITES

L'importance des travaux mis en œuvre pour transformer ces sites suffit à montrer la détermination des commanditaires. Il a par exemple fallu plus de mille tonnes de terre et de galets pour ensevelir la tour du premier état de La Moutte avant de construire la maison suivante. Encore plus étonnamment, les fouilles de La Moutte et de Notre-Dame ont montré que les deux sites ont été ensevelis juste après l'arrêt de leur dernière occupation. Sur La Moutte, une couche de terre et de galets de 1 m d'épaisseur a été méthodiquement accumulée en élevant un talus périphérique et en comblant le vide central selon la même méthode que pour l'ensevelissement de l'état 1. À Notre-Dame, le même apport de matériaux a été réalisé sur près de 0,8 m d'épaisseur après l'abandon. Cela signifie que ces sites faisaient encore l'objet d'une attention particulière. Si le but était de les faire disparaître de la mémoire, cela évoquerait une certaine hostilité, mais de la part de qui ? Nous l'ignorons mais, dans ce cas, le procédé aurait eu des motivations liées à un conflit local et serait donc tout à fait circonstanciel. C'est peu vraisemblable car cette façon de procéder s'observe sur plusieurs siècles, puisque La Moutte a été ensevelie vers la fin du premier quart du XI^e siècle et Notre-Dame au cours de la seconde moitié du XII^e. D'ailleurs, nous observons dans la topographie de Saint-Marc une vaste butte sans plateforme marquée et qui témoigne sans doute de l'ensevelissement de l'ancien château, ce qui reste toutefois à démontrer archéologiquement. Si c'était le cas, cet épisode se placerait au moment où l'habitat descendit dans la vallée, sans doute au XIV^e ou au XV^e siècle. Par cet ultime apport de matériaux, sans doute, voulait-on éviter que quelqu'un s'y réinstalle. Ce serait simplement un geste d'affirmation d'une propriété comme à l'époque moderne on mettrait une clôture.

CONCLUSION

Les recherches archéologiques sont encore en cours sur le territoire d'Allemagne-en-Provence et les travaux menés sur le site de Notre-Dame apporteront encore des précisions tant sur la chronologie que sur l'organisation des constructions. Il est déjà possible d'affirmer qu'aux X^e et XI^e siècles, aucun schéma d'organisation des sites castraux n'était arrêté ; on ne perçoit aucun modèle ni aucune permanence. Bien au contraire, les commanditaires de ces constructions semblent s'être adaptés au fil du temps à des nécessités dont la nature nous échappe en grande partie mais qui nous paraissent tenir leur source dans des considérations plus sociales que militaires.

La confrontation des fouilles et des textes est toujours fructueuse mais oblige à constater que leur concordance n'est jamais parfaite. Ces découvertes originales prouvent, s'il en était besoin, l'utilité des fouilles archéolo-

giques sur le long terme même sur des sujets dont certains considèrent, à tort, qu'ils sont épuisés.

Daniel MOUTON

*
* *

RÉSUMÉ

Les recherches archéologiques sur les châteaux provençaux des environs de l'an Mil ont révélé des sites aux organisations souvent originales. Le castrum tel que les textes le décrivent est structuré autour de trois éléments fondamentaux : le territoire, l'église et le château. Les sites se sont multipliés dès le fin du x^e siècle sans que l'on perçoive de modèle architectural arrêté. Bien au contraire, plusieurs sites furent très tôt arasés et complètement remaniés lors de reconstructions qui en modifiaient profondément l'organisation. Les raisons véritables de ces changements radicaux ne peuvent être uniquement défensives mais semblent trouver leur origine dans des préoccupations plus sociales que strictement militaires.

ABSTRACT

Archaeological research on castles in Provence around the 10th century has revealed sites with often original organisations. The castrum such as texts have described was divided into three parts: the territory, the church and the castle. The sites proliferated from the late 10th century without revealing the final architectural model. Several sites were built at an early stage and completely reworked during reconstructions that changed profoundly the organisation of the castles. The real reasons for these radical changes cannot be only defensive but seem to reveal more social concerns than strictly military reasons.

